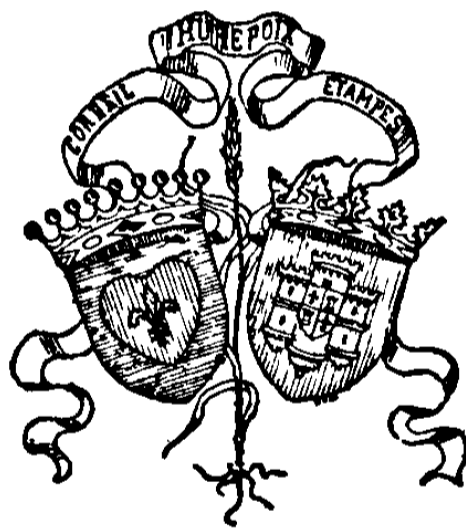


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1901

L'ERMITAGE

DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION

EN LA FORÊT DE SÉNART

AVANT-PROPOS

La plupart des auteurs qui ont décrit les environs de Paris n'ont pas manqué de parler de la belle forêt de Sénart, qui faisait partie de la gruerie et de la capitainerie des chasses de Corbeil, réservée qu'elle était, depuis plusieurs siècles, aux plaisirs des rois de France ; mais c'est à peine si quelques-uns ont brièvement signalé l'ancien Ermitage fondé par Saint Louis dans la forêt même, entre les villages de Soisy-sous-Étiolles et de Draveil, tout près de Champrosay. Les renseignements les plus sûrs et les plus complets que nous possédons sur ce saint lieu ont été donnés par le savant Abbé Lebeuf, dans son histoire du diocèse de Paris (1) où, d'accord avec la tradition qui attribue la fondation de ce monastère à Saint Louis, il cite le Pouillé du XIII^e siècle qui indique ce lieu sous le nom de *Prioratus de Dravello*. Et pour mieux prouver son dire, ce digne Abbé, à qui nous devons tant de renseignements utiles, dit qu'en 1721 on voyait encore, dans la chapelle de l'Ermitage, une tombe sur laquelle il ne restait plus de lisible que ces mots : « *Qui trespassa en l'an de l'incarnation MII LXXII* ».

Ce qui donne tant d'autorité à l'ouvrage de l'abbé Lebeuf, c'est qu'il n'avance rien sans citer les sources, très autorisées toujours, où il a puisé ses renseignements.

C'est ainsi qu'à propos de l'Ermitage de Sénart, on remarque une manchette, entre autres, où se lit : *Description de l'Ermitage*

(1) (Paris 1757 — 15 volumes in-12) (T. XIII, p. 95 à 100).

de Sénart. Colombat, 1703. Cet ouvrage nous était inconnu et nous l'avons longtemps cherché en vain. Peut-être se trouve-t-il à la Bibliothèque Nationale, mais nous n'avons pas su l'y découvrir. Entre temps eut lieu la vente de la célèbre bibliothèque du Baron Pichon : l'ouvrage désiré s'y trouvait et il fut acquis à un très haut prix par un riche amateur de nos environs, qui a bien voulu nous le confier et nous autoriser à le reproduire pour les membres de notre société.

Cet opuscule n'est point inédit, nous le savons bien, mais, outre l'intérêt direct qu'il présente pour notre contrée, il est d'une rareté telle qu'on peut presque dire qu'il est inconnu ; c'est pourquoi nous avons pensé que l'on nous saurait gré de l'avoir remis au jour.

Les religieux de « l'Ermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart » partageaient leur temps entre la prière et le travail, et c'est ce travail même qui les avait rendus populaires et les avait fait connaître dans un rayon assez étendu. Ils se livraient en effet à la fabrication d'étoffes, de draps surtout, dont la qualité était très estimée. Dulaure leur a consacré deux pages dans une édition ancienne (1) de la description des environs de Paris : ennemi de tout ce qui était religieux, il fait, à propos des ermites de Sénart, une charge à fond contre les monastères en général, mais il ne peut s'empêcher de rendre justice à ces ermites, témoin le passage suivant :

« Les Hermites de la forêt de Sénart évitent une oisiveté criminelle ou dangereuse, travaillent continuellement et vivent des ouvrages de leurs mains. Ils fuient la société comme religieux, mais, comme hommes, ils ne cessent pas de lui être utiles. La maison de la forêt de Sénart est composée de trente-cinq solitaires qui travaillent continuellement à la fabrication des étoffes de soie, comme *raz de St Cyr* et autres dont la qualité est préférée par les marchands de Paris à celle des étoffes fabriquées à Tours ».

L'Ermitage de Sénart était une dépendance des chanoines réguliers de l'abbaye d'Hiverneau, près du village de Lésigny (Seine-et-Marne). Jusqu'à la fin du xvi^e siècle il fut desservi par des membres de cette abbaye, alors que survint l'extinction de la régularité de

(1) *Nouvelle description des environs de Paris* dédiée au Roi de Suède. Paris 1786 — 2 parties en un vol. in-12.

celle-ci, soit par manquement de sujets, soit par pauvreté (1). L'Ermitage se ressentit de cet abandon : les ermites disparurent, la chapelle et les bâtiments, qui étaient déjà anciens, tombèrent en ruine ; mais des temps meilleurs arrivèrent et de nouveaux moines vinrent repeupler l'Ermitage. Vers 1650, nouvel abandon ; un Camaldule, du nom d'Héliodore Duel, y vécut seul. En 1710, S. E. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, permit à quelques ermites du Mont Valérien de venir s'y établir, et, avec des fortunes diverses, ils y restèrent jusqu'à la Révolution, qui supprima les ordres religieux. Ils étaient alors une quinzaine et avaient avec eux un prêtre séculier qui leur disait la messe. Le curé de Draveil leur donnait la communion pascale et faisait les enterrements.

L'église et le monastère avaient été rebâti en 1739. L'abbé Lebeuf rapporte que la première pierre de la chapelle fut posée, en cette même année 1739, par Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy. Il y a là une erreur que nous avons eu occasion de relever avec preuve à l'appui, c'est-à-dire par la lecture d'une plaque de fondation retrouvée dans les substructions d'un mur que faisait démolir un des propriétaires modernes de l'Ermitage.

Ce propriétaire n'était autre que Nadar, le célèbre photographe qui, ermite volontaire, habita bien longtemps, l'été surtout, l'Ermitage situé au milieu de cette forêt, à laquelle il avait voué une réelle affection.

Quant à la plaque que Nadar avait retrouvée et qu'il avait fixée au mur de son atelier, elle portait l'inscription suivante, que nous avons copiée dans l'atelier même de l'artiste :

*Du règne de Louis XV
le 22 mai de l'an de grâce 1739*

Très haut et puissant Prince Monseigneur Anne, Charles, Frédéric de la Trémoille, Prince de Talmond, Duc de Chatellerault, Comte de Taillebourg et de Benon, premier Baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur de la Grève, les Essarts et autres lieux, Mestre de camp du régiment Royal-Pologne Cavalerie, et gouverneur des villes et forteresses de Sar Louis et pays en dépendans, a posé cette première pierre pour la réédification de l'Église de Notre Dame de Consolation, bâtie autrefois par le Roy saint Louis (2).

(Armoiries)

(1) Lebeuf, T. XIII. p. 96.

(2) Société de l'histoire de Paris et de l'île de France, Bulletin ; année 1883, p. 129-130.

Ce texte est formel, c'est bien le prince de la Trémoille qui posa la première pierre de l'Église de l'Ermitage, et non le marquis de Brunoy, comme l'avance l'Abbé Lebeuf, qui aura été induit en erreur.

L'Ermitage est à peine à un quart d'heure de marche de Champrosay, charmante dépendance de Draveil, entre la forêt et la Seine : ce n'est qu'une suite de châteaux et de maisons bourgeoises habités par des notabilités parisiennes ; Alphonse Daudet y a longtemps séjourné, et l'un de ses meilleurs livres, *Robert Helmont*, est consacré à la forêt de Sénart et à l'Ermitage où il a placé la résidence de son héros.

Dans cet ouvrage il parle souvent de la *porte Pacôme*, qui existe encore sous ce même nom et qui est une issue de l'Ermitage sur la forêt. Ce nom rappelle celui de l'auteur du livre cité par Lebeuf et publié chez le libraire Colombat en 1703, que nous rééditons ci-après. C'est en effet le frère Pacôme, ermite lui-même, qui l'a écrit, et qui donne dans son ouvrage la description d'un plan en relief de l'Ermitage, plan très important, à en juger par les dimensions de la table qui le supportait : *douze pieds de long sur huit de large*. D'après l'auteur, ce plan était destiné au roy ; qu'est-il devenu ? Nul ne le sait, mais il est bien probable qu'il n'existe plus. Cette perte est regrettable ; il nous reste toutefois la description que le bon ermite nous en a laissée, et aussi cette porte Pacôme qui existe toujours et dont le nom ajoute encore à l'authenticité du récit du bon frère.

L'Ermitage de Sénart n'est plus aujourd'hui qu'un but de promenade pour ceux qui aiment les frais ombrages de la forêt. Tous les ans, sous la clairière qui abrita si longtemps cet asile de l'austérité et du travail, a lieu « la fête de l'Ermitage » ; l'on festoie et l'on danse là où l'on n'entendait jadis que des chants pieux ou le son de la cloche appelant les religieux à la prière (1).

A. D.

(1) Il en est de même dans une autre partie de la forêt, non loin de Montgeron : là c'est « la fête des Camaldules », seul souvenir d'un monastère qui eut son heure de célébrité et dont plusieurs membres occupèrent l'Ermitage de Sénart.

MÉMOIRE
DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAPELLE ET HERMITAGE
DE
NOTRE-DAME DE CONSOLATION
EN LA FOREST DE SENART,
ANCIEN MONUMENT DE LA PIÉTÉ DE SAINT LOUIS.

Avec l'explication de la construction du Plan général de
l'Hermitage fait pour LOUIS LE GRAND, en 1702 et 1703

Par le FRÈRE PACOME, Religieux solitaire de ce
même lieu

DÉDIÉ AU ROY

AU ROY,
SIRE,

Les bontez que VOTRE MAJESTÉ nous a toujours témoigné, et la confiance que vous nous avez permis de prendre auprès de Votre Personne sacrée, nous sert aujourd'hui comme de guide pour luy présenter le Plan en relief de nôtre petite solitude. C'est un saint Roy qui en a jetté les premiers fondemens, et à un de ses successeurs, dont la grandeur et la piété doit servir d'exemple à tous les Rois à venir, à qui j'ay l'honneur de le consacrer. Trop heureux, si habitant dans les déserts, détaché de tout ce que le monde a de sensible, en rendant ce que je dois à mon Dieu : je pouvois encore témoigner par mon humble reconnoissance ce que je dois à la gloire de mon Prince et de mon Roy. Au moins, SIRE, et moy, et tous ceux qui sous les auspices de VOTRE MAJESTÉ, auront le bonheur d'habiter ce Saint lieu, employerons nous les principaux momens de notre vie à élever les mains au Ciel pour la conserva-

tion de VOTRE MAJESTÉ et de toute la famille Royale, et à faire connoître à toute la postérité avec combien de soumission et de zèle nous sommes, de VOTRE MAJESTÉ,

SIRE,

Le très-humble, très obéissant,
et très soumis sujet, l'humble
Frère Pacôme, Religieux solitaire
de ce même lieu.

DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

Du plan en relief, tant de ce qui est existant que de ce qui est en projet, avec les soubassemens qui accompagnent le Plan en général de l'Hermitage et solitude de Notre-Dame de Consolation, en la Forest de Senart, ancien Monument de la piété de Saint LOUIS.

PREMIÈREMENT

Le plan est posé sur une table de douze pieds de long, sur huit pieds de large, où est représenté en relief l'Hermitage, le Bois taily, dans lequel est représenté une Chapelle pour les Conférences des Solitaires, la petite futaye dans laquelle se promene Madame la duchesse de *Vantadour* avec le frère Pacôme, accompagnée de Mademoiselle *Chausseraye*, et autres Dames qui venoient s'y promener, sortant de faire leurs prieres en la Chapelle où elle venoit souvent, dans le séjour qu'elle fit à Fremont en Aoust et septembre 1701. L'on y voit encore la petite futaye, les allées, les Religieux solitaires, leurs Celules séparées les unes des autres, qui regnent au pourtoure en forme de l'aures, et les autres choses qui sont en projet.

LE ROY et toute la Cour sont representez sur l'esplanade devant la porte de l'Hermitage ; près de la Personne de Sa Majesté est le Frère Pacôme, tenant en sa main un compas qu'il présente au Roy. Un peu plus loin est représenté MONSEIGNEUR étant à la chasse du loup, accompagné de Monseigneur le DUC D'ORLÉANS, de

son Altesse Royale MADAME, de Monsieur le DUC, de M. le Prince de CONTY, de M. le Duc du MAINE, et de M. le Comte de THOULOUZE.

Dans le premier soubassement en plate Peinture, au couchant de l'Hermitage, est représenté LOUIS LE GRAND, accompagné de Monseigneur, des Princes, et Seigneurs de la Cour, qui prend en sa protection le Frère Pacôme et ses Religieux ; sur la gauche est son Eminence, Monseigneur le Cardinal de NOAILLES, Archevêque de Paris, accompagné de Monsieur l'Abbé de CAUMARTIN, et d'autres personnes ; et sur un pied d'estail est écrit ce qui suit :

Heureux les habitans de ce lieu solitaire,
Qui du monde éloignez, servent Dieu dans la paix,
Et qui se contentant du simple nécessaire,
Dans leurs plus grands besoins ne se troublent jamais ;
Mais s'appuyant toujours dessus la Providence,
Ressentent les effets de ses benignitez,
Qui leur donnant secours dedans leur indigence,
Leur témoigne d'un Dieu les insignes bontez,
Leur apprend que tous ceux qui servent ce bon Maître,
Bien qu'ils soient dans les bois et lieux plus ecartez,
Ont Dieu toujours present, et qui leur fait connoître
Qu'ils n'ont qu'à le servir, pour en être assistez ;
Ainsi dedans ces bois, à l'abry des tempêtes,
Qui regnent sur la Mer de ce monde orageux,
Les maux ne viennent point fondre dessus leurs têtes,
Pour en troubler la paix, qui les rend si heureux ;
Aussi dedans ce lieu, leur frequent exercice,
Est d'offrir à leur Dieu l'encens de leurs saints vœux,
Luy presentant leurs cœurs et corps en sacrifice,
Pour qu'ils soient tout à luy, et qu'il soit tout à eux.

Le second soubassement qui regarde le Nord de l'Hermitage, représente SAINT LOUIS, venant de Corbeil pour chasser dans la forest de Senart, avec plusieurs Chevaliers et Seigneurs de sa Cour, en présence desquels il donna ses ordres pour la construction de la Chapelle de l'Hermitage en la forest de Senart pour faire ses prières, quand il y venoit chasser : Et est encore représenté la dispute qui arriva sur le Pré de S. Guenaud à Corbeil, ainsi qu'il est plus au long expliqué sur le pied d'Estail, qui est à la droite du soubassement, en ces termes :

La dispute qui arriva sur le pré de S. Guenaud, entre le Sire de Joinville, et M^e Robert Sorbon, sur le fait de leurs habits, en la présence du Roy Saint Loüis, qui lors tenoit sa Cour ouverte en la ville de Corbeil, où il se trouva plus de trois cent Chevaliers à la suite du Roy.

Ce qui suit est raporté dans les Antiquitez de Corbeil, en ces propres termes.

Le Roy fut un jour de Pentecoste à Corbeil bien accompagné, où nous estions M^e Robert Sorbon et moy (1), et le Roy après disné descendit au pré dessous sa Chapelle, et devant tous les autres, ledit M^e Robert me prit par mon mantel, et me demanda en la présence du Roy et de toute la noble Compagnie, savoir-mon, si le Roy se seoit en ce pré, et vous allissiez asseoir en un ban plus haut que luy, si vous en seriez point à blâmer, sauf l'honneur du Roy et de vous [et je lui dits : Maistre Robert, je ne suis point à blasmer sauf l'honneur du Roy et de vous:] (2) ; car l'habit que je porte, tel que le voyez, m'ont laissé mes père et mère, et ne l'ay point fait faire de mon autorité ; mais au contraire est de vous, dont vous estes bien fort à blasmer et reprendre, car vous qui estes fils de Villain et Villaine, avez laissé l'habit de vos pere et mere, et vous estes vestu de plus fin camelin que le Roy n'est, et lors je pris le pan de son surcot et de celui du Roy que je joigny l'un près de l'autre, et luy dis : Or regarde si j'ay dit vray ; et adonc le Roy entreprit de deffendre M^e Robert Sorbon de paroles, et luy couvrir son honneur de tout son pouvoir, en montrant la grande humilité qui étoit en luy, et qu'estant nécessité de demeurer à la cour, il estoit raisonnable qu'il fût honestement habillé. Après ces choses le bon Roy apelle Messeigneurs Philipe, et aussi le Roy Thibault ses fils, et s'assit à l'huis de son oratoire, et mit la main à terre, et dit à sesdits fils, sées vous ici près de moy qu'on ne vous voye. Ha ! Sire, firent-ils, pardonnez-nous s'il vous plaist, il ne nous appartient mie de seoir si près de vous : et il me dit, Seneschal, sées vous icy, et ainsi le fis-je, si près de luy, que ma robe touchoit à la sienne, et les fit seoir aupres de moy, et adonc il dit, grand mal avez fait, quand vous qui estes mes Entans, n'avez fait à la première fois ce que je vous ay commandé, et gardez que jamais il ne vous avienne, et ils dirent que non feroient-ils ; et lors il me va dire qu'il nous avoit apelez pour se confesser à moy, de ce qu'a tort il avoit deffendu et soutenu M^e Robert contre moy : mais, fit-il, je le fis, pour ce que je le vis si très-esbahy, qu'il avoit assez métier que je le secourusse, et lui aidasse, nonobstant que je ne le fis pas pour M^e Robert deffendre, et ne le croyez pas ainsi ; car ainsi, comme dit le Seneschal,

(1) Cet incident est raporté par le Sire de Joinville dans son Histoire de la vie de Saint-Louis, où de la Barre l'a emprunté pour ses *antiquitez de Corbeil* (Paris, 1647) ; et c'est entre lui, Joinville, et Robert Sorbon qu'eut lieu cette dispute.

(2) Le passage entre crochets a été oublié par le Fr. Pacôme ; nous le rétablissons ici pour la clarté du récit.

on se doit vestir bien honestement afin d'estre mieux aimé de sa femme, et aussi que vos gens vous en priseront plus : et aussi, dit le Sage, que l'on se doit vestir en telle maniere et porter selon son estat, que les preu-d'hommes du Monde ne puissent dire, il en a fait trop, et les jeunes gens, vous n'en faites pas assez.

Au troisième soubassement qui est au Midy, est représenté Henri IV venant chasser dans la forest et qui va visiter le Comte d'Arces, reclus dans l'Hermitage de Senart, où il le venoit souvent voir, et ce qui s'est passé entre le Roy et ce Reclus, ainsi qu'il est expliqué par l'écrit qui est sur le pied d'estail à la gauche du soubassement, comme cecy :

LE FRÈRE MARCIAN, AUTREMENT RAIMOND, DE L'ANCIENNE MAISON D'ARCES EN DAUPHINÉ, LIEUTENANT DES GARDES DE LA PORTE DU ROY; Après avoir vécu vingt ans dans l'hérésie, et mené une vie licentieuse, s'est converti et retiré dans l'Hermitage de la Forest de Senart, où il s'est reclus et enfermé l'espace de deux ans, sans que personne le scût.

M. l'Évêque du Bellay dit ce qui suit :

« Un grand seigneur exerçant la Vennerie du Roy dans la Forest de Senart,
« ayant été averty par hazard de la retraite du Frere Marcian, et en ayant parlé au
« grand Henry son Maître, remplit ce prince et toute sa Cour d'étonnement sur
« cette conversion admirable. Le Roy chassant dans cette Forest, proche de
« l'Hermitage, le voulut voir en sa celule, admira en luy un si grand change-
« ment, fit grand état de sa vie exemplaire, et se recommanda à ses prières avec
« affection. L'odeur de la bonne vie de ce Reclus, et l'estime que Sa Majesté en
« faisoit, engagea plusieurs personnes de le venir voir; et quelqu'unes d'entr'elles
« demeurèrent avec luy en société au nombre de six. Le Roy chassant souvent
« dans les bois proche de l'Hermitage, venoit visiter le frère Marcian, qu'il ap-
« pelloit son Carabin, luy témoignant toute la faveur et bienveillance possible, et
« pour sonder sa résolution et la fermeté de son esprit, luy fit mille promesses de
« l'avancer, s'il vouloit revenir dans le monde; mais le voyant insensible et iné-
« branlable, il l'en estima davantage, louant son refus, et son entier renoncement
« au monde. Sortant un jour de la celule de ce Reclus, il dit à un seigneur qui
« se mocquoit de cette clôtüre: Je vous assure que cet homme est plus heureux
« que moy; il est plus content en sa condition que moy, en celle que je possède,
« toutes ses affaires sont faites, et non pas les miennes; il ne pense qu'à Dieu, et
« je n'ay pas le temps d'y penser tant que je voudrois, le blâme qui vouldra,
« pour moy je l'estime. Une autre fois étant revenu à la chasse, et étant entré
« dans l'Hermitage, ce Prince dit au Pere Supérieur, le tenant par la main, mon
« Pere, je ne viens jamais icy, que je n'y reçoive quelque particulière consolation

« de nôtre Gendarme, et en sortant, ce Frère désintéressé m'a dit beaucoup de
« veritez que de plus habiles que luy qui sont tous les jours à la Cour autour de
« moy, n'oseroient avancer, car ils ont peur de préjudicier à leur fortune. Misé-
« rables les Princes à qui l'on cache la vérité; j'ay icy appris de mes nouvelles
« plus qu'au Louvre; je luy ay offert des commoditez, il m'a dit qu'il avoit abon-
« damment ce qui luy étoit nécessaire: Hors d'icy chacun me demande et me
« pille; icy l'on refuse mes libéralitez. Ayant appris la mort de ce Frère, étant à
« la chasse, il profera de sa bouche royale cet éloge: Voilà comme Dieu attire à
« soi les bons. »

Le quatrième soubassement qui est au levant de l'Hermitage, représente Charles VI partant de Villepesque, où il tenoit souvent sa Cour, pour venir chasser dans la Forest de Senart proche de l'Hermitage, accompagné de plusieurs Princes et Seigneurs.

A la droite de ce soubassement est représentée la Reine et les Dames de sa Cour, partant aussi de Villepesque, pour aller à Vaux-la-Reine, qu'elle avoit achetée, pour servir de retraite au Roy, quand il venoit chasser dans la Forest de Sénart.

Ce plan peut servir au ROY, pour mémoire que la Chapelle et Hermitage de NOTRE DAME de Consolation en la Forest de Senart, est véritablement un monument de la piété de SAINT-LOUIS de glorieuse et sainte mémoire, et que plusieurs Roys ses successeurs, et prédécesseurs de SA MAJESTÉ, même PHILIPPE AUGUSTE et LOUIS DOUZE, l'ont honoré plusieurs fois de leurs presences, lors qu'ils sont venus chasser dans la Forest de Senart, et dont les Antiquitez, particulièrement celles de Corbeil, font une mémorable mention.

ÉTAT PRÉSENT DE L'HERMITAGE

DE

NOTRE-DAME DE CONSOLATION

DANS LA FOREST DE SENART

où l'on a joint le

RÈGLEMENT QUE LES SOLITAIRES QUI L'HABITENT Y OBSERVENT
CHAQUE JOUR

Sur la porte de l'entrée de l'Hermitage est écrit :

*Je me suis retiré dans la solitude la plus éloignée, parce que je n'ay
trouvé dans la Ville que tromperie et contradiction parmi les hommes.*

PSAL. 54

Sur le fronton de cette même porte est un pied d'estail, où il y
a une Croix et une tête de mort, et au-dessous :

*Mes jours sont passez comme l'ombre, et je suis seichée comme
l'herbe des champs.*

PSAL. 110.

On lit au revers :

*Comment pourrions-nous chanter les loüanges du Seigneur dans
une terre étrangere.*

Sur le linteau en dedans est écrit :

*Nul n'est digne du Royaume du ciel, qui mettant la main à la
charrüe, regarde derrière soy.*

S. Luc.

Depuis cette entrée jusqu'à la Chapelle est une avant-court
plantée d'arbres fruitiers, et d'un tapis de gazon dans le milieu qui
conduit à la Chapelle.

Sur la porte du vestibul par où on entre dans la Chapelle, on lit :

Pavete ad sanctuarium meum.

LEVITIQUE, 10.

Dans ce même vestibul sont écrites différentes Sentences dans huit cartouches de plate peinture.

Sur la porte de la même Chapelle, en entrant par le même vestibul, est la Sainte Vierge, tenant le petit Jésus, sur un semé de France, et au-dessous est écrit :

Invenimus eam in campis silvæ.

Aux deux portes à côté de la Chapelle est écrit : sur celle par où on entre dans l'intérieur de l'Hermitage :

Bien-heureux sont ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

S. MATHIEU.

Et sur celle par où on entre au jardin :

Bien-heureux sont ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la Terre.

S. MATHIEU.

Au revers de cette porte :

*Entre icy sans y faire tort,
Souviens-toy que le premier homme
Ne prit d'un jardin qu'une pomme,
Et qu'il luy en coûta la mort.*

SALOMON.

L'ordre gothique de la Chapelle et la manière dont elle est construite, marque son antiquité. Il y a dans la Nef deux autels : le Chœur est séparé de la Nef par une balustrade de bois ; la simplicité du grand autel répond à tout le reste, il est composé de quatre colonnes et de cinq petites niches, dans celle du milieu au-dessus du Tabernacle est la Sainte Vierge, aux côtez saint Joseph, saint Pierre, sainte Elisabeth et saint Paul : et sur la corniche du retable est la Résurrection du Sauveur. Aux côtez de l'Autel sont deux grandes médailles de plate peinture, dans l'une est représenté saint Paul et saint Antoine, premiers Hermites, et dans l'autre saint Pacôme.

Il y a une Tribune où les Religieux font leurs prières et chantent l'office,

L'on entre par le Chœur dans la Sacristie et dans la petite Reclusion, vis-à-vis en est une autre plus grande.

On sort par la petite pour entrer dans le jardin, d'où l'on voit une autre porte sur la gauche qui conduit dans le bois, au-dessus de laquelle est un fronton percé à jour, sur lequel sont deux têtes de mort, et au-dessous est écrit :

Considerez d'où vous venez et gémissiez, voyez où vous êtes et craignez, pensez où vous irez et tremblez.

S. BERNARD.

Et au revers :

Laissez-moy pleurer et soupirer dans ma douleur, avant que je descende dans cette terre ténébreuse et couverte de l'ombre de la mort.

JOB, 2.

De cette porte on va à celle du jardin qui conduit au pavillon, et dessus est écrit :

Si quelqu'un veut venir après moy, qu'il renonce à soy-même, qu'il porte tous les jours sa croix et me suive.

S. LUC, 9.

De l'autre côté :

Pleurez utilement vos pechez pendant le peu de tems qu'il vous reste, afin de ne point verser de larmes inutiles dans l'éternité.

S. AUGUSTIN.

Sur la porte qui conduit du pavillon à la petite futaye, il y a ces paroles du Prophète Osée :

Je la conduiray dans la solitude, et là je parleray d son cœur.

OSÉE, ch. 2.

Sur une autre porte qui conduit d'une autre court dans un petit jardin, est écrit :

La solitude est une fournaise qui brûle et consume tout ce que nous avons d'impur, et nous rend des précieux vases capables de recevoir les graces et miséricordes abondantes de Dieu.

S. BASILE.

De l'autre côté, dans la petite court qui va de l'avant-court au petit jardin :

O solitude! tu seras toujours dans ma mémoire, tu seras toujours ma joye, j'établiray toujours mon repos en toy, j'habiteray toujours dans ma chere solitude, puisque je l'ay choisie.

S. BASILE.

Au-dessus d'un canapé qui est au bout de l'allée de saint Pacôme, est écrit :

Loin d'icy, folles réjouissances du monde, le noir Tartare sera toujours vôtre partage.

JOB.

Et bien-heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

S. MATHIEU.

En plusieurs autres endroits des allées de Saint-Antoine et de Saint-Pacôme, au pied des croix, tant dans le bois qu'autres parts, il y a aussi des sentences tirées de l'Écriture et des saints Pères.

Pour contenter la pieuse curiosité du ROY sur ce que SA MAJESTÉ a témoigné au Frère Pacôme, étant à son diné à Frémont, dans le voyage de Fontainebleau, en septembre 1702, où le Roy, avec une bonté particulière, l'entretint très long-tems sur l'état qu'il avoit embrassé, s'il y étoit content, et de sa manière de vie, qu'il a témoigné au Roy, il y a plus de vingt ans, avoir eu envie d'embrasser ; il explique à SA MAJESTÉ, en abrégé, l'économie et règlement qui s'observe chaque jour en l'Hermitage de Senart, solitude où il s'est retiré depuis plusieurs années, et d'où il a assuré plusieurs fois le Roy qu'il n'oublieroit jamais les heureux momens qu'il a eu le bonheur de passer tant de fois seul à seul avec SA MAJESTÉ, tant à Saint-Germain qu'à Versailles, et auprès de feuë la Reine, de glorieuse mémoire, sa très-illustre maîtresse.

ÉCONOMIE ET RÉGLEMENT

DE CE QUI S'OBSERVE DANS L'HERMITAGE

On se lève à quatre heures, l'on sonne l'*Angelus*, les Freres se rendent en la Chapelle, où l'on fait la Prière ; l'on dit ensuite Matines, Laudes, Prime et Tierce, de l'Office de la Sainte Vierge, et lorsqu'elle est finie, l'on fait une heure de Méditation, dont les sujets sont ordinairement sur la Passion de Notre Seigneur, la présence de Dieu, et autres sujets.

On lit un chapitre de l'Évangile du jour, pour satisfaire l'atrait d'un chacun, dont les commençans font un quart-d'heure ou demie-heure de méditation.

Comme la principale occupation des Solitaires doit être de travailler des mains, chacun va à son travail manuel jusqu'à huit

heures que l'on dit la Sainte Messe, où SA MAJESTÉ n'est point oubliée.

Après la Messe, chacun retourne à son occupation jusqu'à onze heures que l'on va à la Chapelle dire Sexte, et de là au réfectoire, où, ensuite du *Benedicite*, on fait la lecture, et on garde le silence. Après les Grâces on va à la Chapelle, en disant le *Miserere*, puis on dit None, et l'on sonne l'*Angelus*, chacun va ensuite à son occupation comme le matin.

A cinq heures on sonne Vêpres et Complies, que l'on dit tout de suite, puis on fait une lecture et la méditation comme le matin, jusqu'à sept heures moins un quart que l'on sonne l'*Angelus*, et que l'on va au Réfectoire, où on observe les mêmes exercices que le matin. Ensuite on fait une conférence sur les Pères des déserts, et autres choses de piété jusqu'à neuf heures, que l'on vient faire l'examen et la Prière du soir, et on va se coucher.

Les dimanches on dit les grandes Vêpres à trois heures, après lesquels on fait une lecture dans la vie des Saints, ou autres livres de piété, puis chacun se retire en sa celule pour y faire quelque lecture, jusqu'à cinq heures que l'on sonne les Vêpres de la Vierge et des Morts, lesquels finies, on fait une lecture dans l'Imitation ou autre livre, et la méditation de suite.

On observe régulièrement les jeûnes de l'Eglise, outre cela on jeûne l'Avent, tous les Vendredis de l'année, et la veille des sept fêtes de la Sainte Vierge.

A la fin des prières et des offices, on prie pour la sacrée personne de SA MAJESTÉ, et pour toute la famille Royale, dont l'*Exaudiat* est la plus fréquente prière.

FIN

A PARIS

De l'Imprimerie de Jacques Collombat, Imprimeur ordinaire de Madame la Duchesse de Bourgogne, rue S. Jacques, au Pélican.

AVEC PERMISSION

Accord au sujet d'une rente, passé par François d'Averton, seigneur de Belin, baron de Milly en Gâtinais, gouverneur de Ham, 30 novemb. 1597, 1 page 1/2 in fol. signée de Belin.

(id. n° 20231).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Il arrive assez souvent qu'après avoir achevé un travail, alors qu'il est imprimé et qu'il n'y a plus à y revenir, on fait une découverte qui eût éclairé d'un jour tout nouveau le travail qu'on vient de terminer. On est heureux de cette découverte, mais on regrette amèrement de ne pas l'avoir faite plus tôt. C'est ce qui vient de nous arriver à propos de la notice sur l'Ermitage de Sénart, insérée à la page 94 du présent bulletin.

Le Frère Pacôme, parlant du plan en relief de l'Ermitage, décrit longuement ce plan ainsi que les quatre soubassements *en plate peinture* qui le supportent ; on en peut lire tous les détails dans la notice.

Ce sont justement ces soubassements, transformés en tableaux, que nous avons découverts tout récemment au palais de Fontainebleau. Tous les détails des scènes représentées sont parfaitement identiques au récit du frère Pacôme ; c'est extrêmement curieux et d'un grand intérêt. Nous retournerons prochainement à Fontainebleau pour étudier plus longuement ces intéressants tableaux qui feront, dans un prochain bulletin, l'objet d'un nouvel article ; il complètera heureusement la notice que nous venons de publier sur l'Ermitage de la forêt de Sénart.

A. D.

A l'article *Description de Ris et de ses environs* (1^{er} bulletin de 1901), il est dit, à la page 11 (note *m*), que Viry a été possédé par le comte d'E..., fils légitimé de France, et un renvoi (2) de la même page disait qu'on n'avait pu identifier ce comte d'E... Depuis, des collègues bienveillants et mieux instruits sont venus m'aider de leurs lumières en me fournissant les renseignements suivants :

Louis-Auguste de Bourbon, bâtard de France légitimé, duc du Maine, eut de son mariage avec Anne-Louise-Bénédictine de Bour-